

**FONDS DES PLATEFORMES NATIONALES
RESSOURCES DE GESTION DES CONNAISSANCES
POUR LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

INVITATION À SOUMETTRE DES PROPOSITIONS

Le *Fonds des plateformes nationales* (FPN) vise à fournir des infrastructures de recherche, des ressources et des services qui correspondent aux besoins de plusieurs domaines de recherche et qui peuvent nécessiter des réinvestissements périodiques afin de conserver leur compétitivité sur la scène internationale. Afin de favoriser l'atteinte de cet objectif, il est nécessaire d'adopter une approche ou une stratégie pancanadienne qui se fonde sur les priorités des établissements, sans s'y limiter. Une telle approche requiert l'appui de nombreux partenaires et bailleurs de fonds. La gestion des connaissances pour les sciences humaines et sociales est identifiée dans le cadre de cette Invitation à soumettre des propositions, puisqu'il satisfait aux objectifs de ce mécanisme de financement.

À une époque marquée par l'explosion sans précédent des connaissances, des ressources efficaces de gestion des connaissances deviennent des outils de recherche inestimables. Elles permettent aux chercheurs en sciences humaines et sociales d'aborder les questions de recherche, anciennes ou nouvelles, sous des angles différents et innovants, permettant ainsi d'accroître leur contribution potentielle à l'acquisition de connaissances et d'expertise sur des enjeux sociaux, culturels et économiques de première importance. C'est en scrutant ces enjeux de notre société contemporaine que les chercheurs dans ces champs d'études pourront le mieux contribuer au bien-être des Canadiens.

Les services de publication en ligne, les projets de licences de sites, les référentiels d'information, les systèmes de diffusion par Internet et d'autres outils analogues, visent à favoriser la protection, l'accès et la diffusion d'informations essentielles pour les chercheurs répartis dans les régions du pays, chacune d'elles ayant une situation et des besoins bien particuliers. En assurant au milieu de la recherche l'accès à ces informations, on permet au milieu de consacrer l'ensemble de son capital intellectuel aux possibilités et aux défis qui se présentent.

D'autres pays ont aussi reconnu le besoin de nouvelles ressources de gestion des connaissances; aux États-Unis, par exemple, citons les recherches récentes de la National Science Foundation et de l'American Council of Learned Societies sur le besoin d'une nouvelle cyberinfrastructure.

ADMISSIBILITE DES PROPOSITIONS

Les propositions pour le *Fonds des plateformes nationales* doivent obligatoirement être soumises par au moins un établissement répondant aux critères d'admissibilité de la FCI.

COUTS ADMISSIBLES

La FCI fournit jusqu'à 25 millions de dollars pour financer les coûts (les coûts d'immobilisation et les coût d'exploitation et d'entretien) des projets de gestion des connaissances en sciences humaines et sociales. La FCI finance les coûts d'immobilisation d'un projet jusqu'à concurrence de 40 p. 100; les établissements ont la responsabilité de dénicher les sources de financement des 60 p. 100 restants.

Les établissements peuvent également choisir d'utiliser une partie des 25 millions de dollars pour financer les coûts d'exploitation et d'entretien par l'intermédiaire du *Fonds d'exploitation des infrastructures* (FEI) de la FCI. La contribution accordée au titre du FEI équivaut au plus à 30 p. 100 du montant versé par la FCI pour financer les coûts d'immobilisation.

Au moment de rédiger leurs propositions, les demandeurs doivent communiquer avec leurs partenaires financiers afin de discuter de leurs demandes de financement et de l'admissibilité des coûts.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation de la proposition repose, au besoin, sur les deux critères connexes indiqués ci-dessous. Si les propositions n'ont pas déjà fait l'objet d'un financement, l'évaluation sera alors uniquement fondée sur le second critère.

- 1 Retombées des investissements antérieurs de la FCI et/ou des autres partenaires;
- 2 Stratégie pancanadienne.

1. Retombées des investissements antérieurs de la FCI et/ou des autres partenaires.

1.1 Résultats et impacts des investissements antérieurs. Les investissements antérieurs :

- ont permis les recherches multidisciplinaires et de pointe qu'il n'aurait pas été possible d'entreprendre en l'absence des infrastructures de recherche;
- ont permis aux établissements et à leurs chercheurs d'obtenir un avantage concurrentiel sur la scène nationale et internationale;
- ont permis de recruter et de maintenir en poste d'excellents chercheurs;
- ont amélioré la formation par la recherche d'un personnel hautement qualifié;
- ont renforcé les partenariats entre les établissements et ont amélioré l'efficacité des ressources en recherche;
- ont fourni des ressources qui sont utilisées à leur plein potentiel;
- ont contribué à produire des retombées pour le pays en améliorant la société, la qualité de vie, la santé et l'environnement, ou ont contribué à la création d'emplois et à la croissance économique.

2. Stratégie pancanadienne

2.1 Besoin en ressources de gestion des connaissances pour appuyer des projets de recherche de qualité en sciences humaines et sociales. La stratégie permet :

- de mener des recherches, ayant le potentiel de devenir concurrentielles, novatrices et transformatrices sur la scène internationale et qui ne pourraient pas être entreprises autrement;
- de répondre efficacement aux besoins des établissements et de leurs chercheurs;
- de mettre en place des ressources très utiles et accessibles;
- d'offrir des possibilités d'évolution, de prolongement et de mise à niveau dans l'avenir, suivant les besoins.

2.2 Efficacité de l'infrastructure proposée au chapitre de la contribution à l'amélioration de la capacité d'innovation du Canada en sciences humaines et sociales. La stratégie permet :

- d'améliorer la capacité d'innovation régionale, provinciale et nationale et la compétitivité sur le plan international;
- de tirer continuellement parti des complémentarités et des synergies des projets à l'échelle nationale;
- de mettre en commun l'expertise requise afin de permettre aux chercheurs d'accéder à des ressources et des outils sans précédent pour mener leurs recherches;
- de recruter et de maintenir en poste les meilleurs chercheurs ou les personnes qui offrent le plus grand potentiel;
- de créer un environnement stimulant et enrichissant pour la formation d'un personnel hautement qualifié;
- de resserrer les liens entre les disciplines et de raffermir la collaboration entre chercheurs, ainsi que les partenariats entre établissements, secteurs ou régions;
- d'assurer une gouvernance efficace tant à l'échelle nationale que régionale, y compris la gestion, l'exploitation et l'entretien des ressources de gestion des connaissances, et l'accessibilité à ces ressources;
- de prendre en compte tous les coûts liés aux enjeux à long terme.

2.3 Les retombées potentielles pour le Canada de la recherche ou du développement technologique rendus possibles grâce aux ressources de gestion des connaissances. Les activités découlant de la stratégie permettent :

- d'appuyer l'amélioration de la société, de la qualité de vie, de la santé et de l'environnement, et de formuler de nouvelles politiques dans ces domaines;
- de contribuer à la création d'emplois et à la croissance économique au Canada.

Pour être financée ou partiellement financée, les propositions doivent satisfaire à tous les critères dans une mesure proportionnelle à leur complexité et à leur portée respectives.

LES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être présentées avant le **31 mai 2006**. Le document doit compter au plus 20 pages de texte libre, sur format 8,5 X 11 et utiliser une taille de police d'au moins 10 points. Des pages additionnelles peuvent être ajoutées pour les études de cas et le budget (voir ci-dessous). Des images et des diagrammes peuvent être inclus tout en respectant le nombre de pages permis.

Les demandeurs doivent structurer l'information de façon à documenter, s'il y a lieu, les quatre critères d'évaluation (critères énumérés à la section précédente). En fait, les propositions doivent comprendre une section d'au moins cinq pages pour chaque critère. Les demandeurs peuvent cependant déterminer la structure et la séquence de présentation des sections de la proposition. L'information pertinente doit porter, sans toutefois s'y limiter, sur les points suivants :

- une description de la méthode utilisée pour déterminer les besoins actuels et futurs des chercheurs en sciences humaines et sociales au Canada;
- les types de recherche effectués grâce aux ressources de gestion des connaissances. À cet égard, les demandeurs doivent annexer des études de cas décrivant le type de recherche de pointe qu'ils pourraient entreprendre grâce à l'acquisition des ressources de recherche. Ces études de cas ne comptent pas dans les 20 pages autorisées, mais elles ne doivent pas dépasser un total de 15 pages;
- un plan de gestion traitant de tous les facteurs nécessaires pour assurer l'utilisation, le bon état de marche et la durabilité optimale de l'infrastructure de gestion des connaissances demandée. Une description de la structure de gouvernance doit également être incluse;
- un plan de mise en oeuvre (quoi/où/quand), y compris un plan de réduction du risque et un budget général détaillé. Les demandeurs doivent ventiler le budget par région et par période d'investissement le cas échéant.

Seul le module financier d'une demande régulière doit être complété. Veuillez toutefois noter qu'il n'y a pas de limite quant au nombre de pages pour le budget. La demande doit compter au plus 20 pages (voir ci-dessus). Pour en savoir plus sur les modalités de soumission, veuillez contacter la FCI directement (alain.malette@innovation.ca, ou (613) 943-1248). Une copie papier de la proposition, avec les signatures des présidents ou recteurs [ou de leurs représentants désignés] de tous les établissements participants doit également être présentée.

PROCESSUS D'EVALUATION

La FCI vérifie si la proposition est admissible et complète. Elle peut demander un complément d'information afin de s'assurer que toute l'information essentielle à l'évaluation est incluse.

Un comité d'évaluation international sera invité à évaluer les propositions selon leur mérite respectif en regard des critères d'évaluation. Il est possible que le comité d'évaluation rencontre les auteurs de la proposition afin d'obtenir des éclaircissements ou des garanties sur certains aspects de la proposition.

DECISION DE FINANCEMENT

Les décisions finales relatives au financement seront prises en décembre 2006.